

Comment protéger 30 % des océans d'ici à 2030

30X30

https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2019/04/30x30_Blueprint_report_Exec_summary_FR-web.pdf?_ga=2.73649488.318139380.1554138227-1855148793.1533647040

La haute mer (eaux internationales) représente 43 % de la surface du globe et 70 % de l'espace vital disponible sur notre planète, terres et mers comprises. Cet immense espace abrite un monde marin complexe doté d'une biodiversité aussi riche que celle des eaux côtières et des zones terrestres.

→ Les écosystèmes marins de haute mer sont la pompe biologique des océans : ils captent le dioxyde de carbone en surface et le stockent dans les profondeurs. Sans ce service essentiel, notre atmosphère contiendrait 50 % de CO₂ en plus, et la hausse des températures rendrait le monde inhabitable.

→ Aujourd'hui, la pêche en haute mer et l'émergence des activités d'exploitation minière en eaux profondes menées par une poignée de pays, riches pour l'essentiel, viennent allonger la liste des menaces pesant déjà sur les océans : changement climatique, acidification, plastiques et autres pollutions, pour ne citer qu'elles.

→ La création de réserves marines est donc fondamentale si nous voulons protéger les habitats et les espèces, restaurer la biodiversité des océans, aider les écosystèmes marins à se régénérer et ainsi préserver les biens et services qu'ils fournissent.

→ En se dotant d'un traité international juridiquement contraignant visant à protéger la vie et les habitats marins situés au-delà des juridictions nationales, les Nations unies fourniront ainsi aux États parties des bases solides pour créer des réserves marines en haute mer.

→ La communauté scientifique appelle à la protection d'au moins 30 % des océans de la planète. La présente étude explique comment ce chiffre de 30 % pourrait être atteint de sorte à protéger la grande diversité de la faune et de la flore marines présentes en haute mer.

→ Pour ce faire, cette étude s'appuie sur des données biologiques, océanographiques, biogéographiques et socio-économiques telles que la répartition des requins, des baleines, des monts sous-marins, des fosses abyssales, des cheminées hydrothermales, des fronts océaniques, des upwellings, des zones biogéographiques, des pressions exercées par la pêche commerciale, des concessions minières, etc.

→ Le processus de création d'un réseau d'aires protégées vise à renforcer la résilience aux changements environnementaux en général et aux incertitudes grâce à : l'adoption d'une stratégie de minimisation des risques pour la sélection des habitats ; une vaste

couverture des océans favorisant la connectivité et la création de refuges de dernier recours ; et l'utilisation des données relatives à la température de la surface de la mer (TSM) afin de recenser les endroits susceptibles de changer plus lentement ou de mieux s'adapter au stress engendré par la hausse des températures.

→ Les résultats de ce rapport montrent qu'il est tout à fait possible de créer un réseau mondial d'aires marines protégées représentatif sur le plan écologique pour répondre à la crise actuelle à laquelle nos océans doivent faire face et permettre leur restauration. Ce besoin est impérieux et les moyens pour agir d'ores et déjà disponibles. La réalisation de ce projet ne dépend donc que de la volonté politique